

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AAO) N° DNCMP /409/...../F/2017 POUR LA FOURNITURE DES KITS LAITIERS ELEVEUR 2017.

**Date de publication** : 20 / 10 / 2017

**Date d'ouverture** : 21 / 11 / 2017

#### Article 1 : Objet du marché

Le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et Moso « PNSADR-IM » invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture des kits laitiers éleveur 2017.

#### Article 2 : Allotissement

Le marché est constitué d'un seul lot composé d'articles **originaux** suivants :

1. 1100 cruches de 10 litres en acier inoxydable
2. 1100 seaux de 10 litres en plastique avec couvercle
3. 1100 canettes blanches translucides en plastique de 1 litre avec graduations imprimées

Le soumissionnaire doit présenter son offre sur tous les articles composant le marché

#### Article 3 : Financement du marché.

Le Gouvernement du Burundi, a obtenu un financement auprès du FIDA (Fonds International pour le Développement Agricole) et de l'OFID pour la réalisation des activités du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution du marché de fourniture des kits laitiers éleveur 2017.

Le marché est financé par le PNSADR-IM sur le Don GAFSP N°2000000834.

#### Article 4 : Conditions de participation.

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires (fournisseurs) et possédant les capacités juridiques, administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 55 du Code des marchés publics.

### **Article 5 : Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté à la Coordination du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) sis en Commune Muha, Avenue du Large n° 30, Immeuble des Projets du FIDA au Burundi, Tél. (+257) 22 24 92 51.

Il peut être obtenu par les candidats soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent-vingt mille Francs Burundais (120.000 BIF), dont la moitié (60.000 BIF) sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi et l'autre moitié (60.000 BIF) sur le compte n° 1101/176 ouvert à la BRB au nom du PNSADR-IM.

### **Article 6 : Date limite de dépôt des offres.**

Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat du PNSADR-IM situé à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 21./11./ 2017 à 10 heures.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### **Article 7 : Garantie bancaire de soumission**

Chaque offre devra être accompagnée d'une garantie de soumission fixée à un montant de deux millions cinq cent mille Francs burundais (2.500.000 BIF) pour les nationaux ou 1500 USD pour les étrangers.

Cette garantie se présentera sous forme de garantie bancaire établie suivant le modèle en annexe. La garantie restera valable 30 jours après la date d'expiration du délai d'engagement défini à l'article 8 ci-dessous. Elle sera restituée au plus tard 15 jours après la signature de la lettre de marché par le soumissionnaire gagnant. Pour ce dernier, la garantie lui sera restituée contre présentation de la garantie de bonne exécution.

### **Article 8 : Validité des offres.**

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **Article 9 : Ouverture des offres**

L'ouverture des enveloppes aura lieu dans la salle des réunions du PNSADR-IM en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteront participer à la séance publique d'ouverture et d'un représentant de la DNCMP, le 21./11./ 2017 à 10heurs 15 minutes.

### **Article 10 : Délai et lieu de livraison**

L'ensemble des fournitures est à livrer dans un délai maximum de 60 jours calendaires à compter de la signature du contrat de marché.

Les lieux de livraison sont :

UFCR IMBO au chef-lieu de la Province de Cibitoke :

1. 550 cruches **originales** de 10 litres en acier inoxydable
2. 550 seaux en plastique de 10 litres avec couvercle
3. 550 canettes en plastique de 1 litre avec graduations imprimées à l'usine

UFCR Moso au chef-lieu de la Province de Ruyigi :

1. 550 cruches **originales** de 10 litres en acier inoxydable
2. 550 seaux en plastique de 10 litres avec couvercle
3. 550 canettes en plastique de 1 litre avec graduations imprimées à l'usine

**Article 11 : Critères de qualification et d'évaluation des soumissionnaires.**

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

**Au niveau administratif :**

- a- La preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
- b- La caution bancaire de soumission ;
- c- Une fiche de renseignements sur le soumissionnaire, (ou le groupement de fournisseurs), notamment en ce qui concerne le statut juridique et les capacités financières du fournisseur (ou de chaque membre du groupement) ;
- d- La conformité par rapport à la législation nationale, notamment avoir un certificat d'immatriculation fiscale, le NIF, présenter une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) et une attestation de non redevabilité délivrée par l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en original ;
- e- Toute information relative aux litiges dont le soumissionnaire fait l'objet, les parties en cause et le montant des litiges ;
- f- Une déclaration établissant que le soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement de fournisseurs) et ses sous-traitants ne sont pas associés, directement ou indirectement, au consultant ou à toute autre entité ayant préparé les spécifications et autres documents d'appel d'offres pour le projet.

**Article 11 : Renseignements complémentaires**

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PNSADR-IM à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de Publication (**AAO N° DNCMP/409/F/2017**), au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 6 ci-dessus.

**Le Coordonnateur du PNSADR-IM,**

**Damase NTIRANYIBAGIRA. -**

